



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi du 13 avril 2018 2018

Nombre de représentants en exercice :	13
Nombre de présents :	10
Nombre de votants :	12

L'an deux mil dix-huit, le 13 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge PICARD, Maire,

Présents : Mm PICARD, GIUDICI, NISSOU, NADALIN, PILEYRE, SAIAH
Mmes BEUGNET, RENOFFIO, RESCH, CHIIPPEAUX,

Absents excusés : Mme GUERET

Procuration : Mme BARRE à Mme RENOFFIO
M. MIOTTE à M. NISSOU

Secrétaire : M. NADALIN

Assistait également au conseil: Mme Bénédicte GUERET

Monsieur SAIAH Baptiste étant arrivé en retard, il a participé aux votes à partir du point concernant l'approbation du compte administratif de l'UPE

Compte rendu de conseil du 2 mars 2018 : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de Conseil du 02 mars 2018.

Le Conseil après avoir ouï l'exposé du Maire :
+ y émet un avis favorable.

Compte administratif 2017 : UPE : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif du service de l'UPE 2017 s'élevant à :

En fonctionnement :

32 937.48 € en dépenses,

46 606.97 € en recettes.

Le solde d'exécution s'élève à + 13 669.49 €

En investissement :

37 689.16 € en dépenses,

25 380.88 € en recettes

Le solde d'exécution s'élève à - 12 308.28 €

Le résultat de clôture s'élevant à + 1 361.21 €.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :
+ vote le compte administratif tel que présenté.

Compte de Gestion 2017 : UPE : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire présente le compte de gestion de l'UPE 2017.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :
+ vote le compte de gestion tel que présenté.

Affectation résultat 2017 : UPE : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire propose :

☛ d'affecter le résultat de fonctionnement du Compte Administratif du service de l'UPE, exercice 2017 ;

⇒ en recettes de fonctionnement à l'article 002 :

* 1 361.21 €

⇒ en dépenses d'investissement à l'article 001 :

* 12 308.28 €

⇒ en recettes d'investissement à l'article 1068 :

* 12 308.28 €

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

☛ vote l'affectation des résultats UPE 2017 tel que présenté.

Budget Primitif 2018 : UPE : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal le B.P. 2018 du Service de l'UPE s'élevant à 43 250 € en dépenses comme en recettes de fonctionnement et à 39 299 € en dépenses comme en recettes d'investissement.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

☛ vote le Budget Primitif 2018 UPE tel que présenté.

Reversement excédent UPE à la commune : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Les deux unités de production dégagent des excédents cette année le Maire propose de reverser au budget de la Commune la somme de 11 459 €.

Cette somme sera inscrite au BP 2018, section fonctionnement à l'article 672 : « reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement ».

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

☛ approuve le versement de la somme de 11 459 € sur le Budget 2018 de la commune.

Compte administratif 2017 : Commune : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2017 de la Commune s'élevant à :

En fonctionnement :

565 787.19 € en dépenses,

688 961.28 € en recettes.

Le solde d'exécution s'élève à + 123 174.09 €

En investissement :

309 396.25 € en dépenses,

150 012.81 € en recettes

Le solde d'exécution s'élève à - 159 383.44 €

Le résultat de clôture s'élevant à - 36 209.35 €.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

☛ vote le compte administratif de la commune tel que présenté.

Compte de gestion 2017 : Commune : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire présente le compte de gestion de la commune 2017.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

☛ vote le compte de gestion tel que présenté.

Affectation des résultats 2017 : Commune : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire propose :

- ☛ d'affecter le résultat de fonctionnement du Compte Administratif de la commune, exercice 2017 ;

⇒ en dépenses d'investissement à l'article 001 :

* 92 273.44 €

⇒ en recettes d'investissement à l'article 1068 :

* 123 174.09 €

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ☛ vote l'affectation des résultats de la commune 2017 tel que présenté.

Vote des 3 taxes : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Après examen de l'état 1259 établi par les services fiscaux et suite à la préparation du Budget Primitif 2018, la Commission Finances propose augmenter les impôts en 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- * vote les trois taux applicables pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 8.42 %

- Foncier Bâti : 19.17 %

- Foncier Non Bâti : 43.75 %

d'où un produit fiscal attendu de **229 768 €**.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ☛ vote les taux d'imposition 2018 ci-dessus.

Programme travaux 2018 : Commune : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux 2018 proposé par la Commission Travaux.

Les inscriptions au budget de la Commune s'effectueront en fonction des priorités et des contraintes budgétaires.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- ☛ approuve le programme travaux 2018 ci-dessous :

Acquisitions :

Priorité	Libellé	Article	Dépenses TTC	Recettes (hors FCTVA)	
				Montant	Désignation
1	Matériels travaux divers atelier	<u>21578</u>	5 000	1 900	
1	Mairie : 1 ordinateur + vidéo projecteur	<u>2183</u>	2 000	-	
1	Four Micro-onde MDA + placard inox	<u>2188</u>	12 000		
1	Véhicule	<u>21571</u>	5 000		
2	Etagères pour archives	<u>2184</u>	1 000		

Travaux Voiries :

Priorité	Libellé	Article	Dépenses TTC	Recettes (hors FCTVA)	
				Montant	Désignation
<u>1</u>	Op. 43 : éclairage public 16 points lumineux	<u>21538</u>	15 000	2 015	Siagep
<u>1</u>	Aire de Jeux Rue des Vosges	<u>2152</u>	10 000		
<u>1</u>	Abris bus rue des Vosges	<u>2152</u>	5 500		
<u>1</u>	Op. 53 : Complexe multisports	<u>2128</u>	98 000	28 000	Sénateur CAF - CNDS
<u>1</u>	Macadam trottoirs rue d'Alsace côté étang	<u>2151</u>	10 000	-	
	Fgb Saint Antoine		7 200		
	Rue de l'étang		2 100		
	Rue des 3 chemins cotés Mokhefi/Bancelin Rue du Chênois (en attente)		4 000		
<u>1</u>	Macadam Rue d'Alsace / Impasse le Pâquis	<u>2151</u>	4 800		
<u>1</u>	Etude carrefour Boulangerie (RD29/419)	<u>2031</u>	5 000		
<u>1</u>	Op. 19 : Extension Rue de la Marnière (RAR)	<u>2312</u> <u>2031</u>	36 000 1 100	11 773	PVR
<u>1</u>	Op. 44 : Chemin Outre l'Eau (RAR)	<u>2312</u> <u>2031</u>	21 000 1 700	5 638	PVR
<u>1</u>	Op. 50 : Aménagement sécurité sur RD419 / RD 29 (reliquat) (RAR)	<u>2031</u>	7 310 €		
<u>2</u>	Etude carrefour Rue le Vernois / Fbg St Antoine	<u>2031</u>	5 000		
<u>2</u>	Chemin de la Gasse	<u>2312</u>			
<u>2</u>	Remplacement poteaux électriques Rue des Tuileries / Moulin	<u>2151</u>			
<u>2</u>	Clôture bassin rétention « Rue du Moulin »	<u>2158</u>	1 600	-	
<u>3</u>	Aménagement Rue le Vernois « étude »				

Travaux Bâtiments :

Priorité	Libellé	Article	Dépenses TTC	Recettes (hors FCTVA)	
				Montant	Désignation
<u>1</u>	Op. 51 Fenêtres appartement Mairie	<u>21311</u>	16 000	2 200 4 400	Siagep DSIL
<u>1</u>	Op. 54 : Accessibilité bâtiments communaux Ecole Maison des Arches	<u>21311</u> <u>2184</u>	26 000		
<u>1</u>	Réfection Petite chapelle intérieur / extérieur	<u>21318</u>	4 200	1 700	Grand Belfort
<u>2</u>	Mairie + médiathèque : rideaux	<u>2131</u>	5 000		
<u>2</u>	Op. 49 : Sécurisation bâtiment atelier communal (portes)	<u>21318</u>	3 000		
<u>2</u>	Toiture annexe Mairie	=	-	-	-

Budget Primitif 2018 : Commune : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 2

Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2018 de la commune s'élevant à 605 778 € en dépenses comme en recettes de fonctionnement et à 488 344 € en dépenses comme en recettes d'investissement.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- ✚ approuve le budget primitif 2018 tel que présenté.

Convention avantage bibliothèque : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations prise le 06 octobre 2011, nous autorisant à passer une convention avec le Conseil Régional de Franche Comté pour l'attribution d'un chéquier d'avantages culturels pour les jeunes de moins de 30 ans, afin de faciliter et d'accroître l'accès gratuit des jeunes aux bibliothèques.

Pour la sixième année consécutive, le dispositif qui a subi une évolution par l'édition d'un «Pack Avantages Jeunes a été reconduit pour une durée de 1 an. La région versera 5 € par « coupon avantages bibliothèque » remis par le titulaire de la carte auprès de la médiathèque.

Le remboursement sera effectué à partir du bordereau remise rempli par la médiathèque accompagné des talons justificatifs au 30 des mois novembre, avril et août.

Considérant la volonté permanente de favoriser le développement des actions culturelles,

Le Conseil après avoir ouïe l'exposé du Maire :

- ✚ accepte les termes de cette nouvelle convention,
- ✚ autorise le Maire à signer la convention avec la Présidente du Conseil Régional de Franche Comté et le Président du CRIJ.

Transfert compétence « Défense extérieure contre l'incendie » à Grand Belfort »

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire présente et développe au Conseil le souhait de Grand Belfort Communauté d'Agglomération de prendre la compétence « DECI : Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Il rappelle que la commune avait déjà transféré cette compétence à la CCTB

Il propose de transférer cette compétence à Grand Belfort.

Le Conseil après avoir ouïe l'exposé du Maire :

- ✚ de transférer cette compétence à Grand Belfort.

Questions diverses

Le Maire informe que la Société « Voisins Vigilants et solidaires » nous a contacté et nous a proposé un dispositif d'information permettant à la population de déclencher des alertes des informations s'ils venaient à remarqué quelque chose d'inhabituel.

Pour chaque citoyens puissent y avoir accès il faut que la commune active le processus et abonne la collectivité pour un montant annuel de 800 € TTC. Les modalités seront communiquées lors d'une réunion publique et par le bulletin communal.

Le Maire informe le Conseil que nous avons reçu le diagnostic pour le noyer devant la boulangerie qui valide que ce noyer est en fin de vie et il devient plus qu'urgent de la couper avant qu'il tombe et qu'il ne blesse quelqu'un.

MME RENOFFIO

Mme Renoffio informe le conseil que suite à la fin des TAP et le retour de la semaine de 4 jours, le RPI mettra en place dès la rentrée de septembre 2018 l'ouverture du centre de loisirs le mercredi toute la journée

M. PILEYRE

M. Pileyre informe le conseil, qu'un drone plane au-dessus des lotissements des Tuileries et du Moulin et souhaiterait savoir s'il existe une réglementation.

Le Maire se renseignera auprès des Gardes Nature.

M. Pileyre informe aussi que le club des aéromodélismes continue à faire voler leurs engins le dimanche et que des motos font un bruit infernal sur le site de l'Aéroparc.

Il est difficile de demander à la population de Foussemagne de respecter les heures et les jours de tontes sachant que sur l'Aéroparc cela n'est respecté.

M. GIUDICI

M. Giudici informe que tous les plans, les compositions ainsi que les commandes ont été transmis à la Mairie. Il demande à ce que soit imprimé et donné aux employés.

Il souhaiterait aussi que tous les massifs soit prêt pour la journée plantation du 19 mai 2018 et souhaiterait que nous lui mettions à disposition la clé de l'ancienne station d'épuration afin de pouvoir commencer à planter. Chacun est invité à participer à cette opération citoyenne.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

